

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RN 85

Les expropriations sont en route la contestation des riverains aussi

L'aménagement de la RN85 entre Digne et Malijai impacte les propriétés de riverains de la route, peu disposés à se laisser faire.

On vient me prendre des terrains que j'ai mis 40 ans à payer." L'ambiance est à la fronde parmi la dizaine d'habitants de Mirabeau. Ils résident tous au quartier de Beauvezet ou au hameau de Tarelle, les zones de la commune traversées par la RN 85 entre Digne et Malijai dont l'aménagement se prépare. Des travaux d'élargissement, entre autres, dont l'emprise nécessite l'expropriation pour chacun d'eux de la partie de leurs propriétés en bordure de route. Ceci afin d'élaborer notamment les nouveaux chemins d'accès à la RN 85, bien l'un des points où le bât blesse.

"On ne signera pas"

Actuellement sur leur secteur, plus d'une dizaine d'accès permettent à ces habitants de rejoindre directement la route. L'opération prévoit leur suppression et leur remplacement par des lieux de regroupement mais réduits en nombre et éloignés des actuels. "On nous dit qu'en utilisant ces accès, nous ralentissons la circulation, indique Yvan Bolusset l'un des riverains. Mais à ces nouveaux



Une dizaine d'habitants de Mirabeau se sont regroupés. Ils s'opposent aux aménagements prévus de la RN 85.

/PHOTOS STÉPHANE DUCLÉ

lieux de regroupement aussi, la circulation sera ralentie. Je constate surtout que pour atteindre la route ou me rendre chez un voisin, je vais devoir faire trois kilomètres, une fois ces aménagements réalisés."

"Dans le virage un peu plus loin, indique Gilbert Martin, la nationale passe au-dessus et le nouvel accès prévu passera en dessous. Quatre maisons vont être prises entre deux routes. Évidemment ce n'est "que" quatre

maisons mais pour elles c'est vraiment gênant". Serge Collamban, lui, regrette l'impact sur les terres agricoles.

"L'aménagement supprime des terres et va créer des problèmes pour accéder aux par-

celles. Entre Malijai et Malle-moison il n'y a que cette zone qui est cultivable". Et bien entendu avec cette emprise foncière, certains voient la route arriver à deux mètres de leur propriété.

"Nos maisons vont perdre de la valeur pour une opération qui ne servira pas à grand-chose"

"Je ne pourrais même plus accéder à mon garage. Nos maisons perdent de la valeur, tout ça pour une opération qui coûte cher et ne servira pas à grand-chose, souligne Bernard Cavalié. On nous parle de créneaux de dépassement mais rien qu'avec la limitation à 80 km/h, leur usage est limité."

Aucune critique, pour l'heure, sur le montant de leur expropriation, pour la bonne raison qu'ils n'ont pas encore été approchés. Tous affichent leur détermination de ne pas signer quand les propositions seront faites. "La préfecture peut sûrement passer outre mais tant pis."

Yvan Bolusset a porté la grogne sur le terrain judiciaire en s'adressant au tribunal administratif. Il contestait notamment la dangerosité que les accès actuels feraient peser à la circulation automobile. Sa requête a été déboutée, la Préfecture exposant que la RN 85 entre Malijai et Digne présente "une densité d'accidents élevée" et en citant les accidents en question dans son argumentaire. Le groupe d'habitants a ensuite envoyé un courrier à la Préfecture, il est resté sans réponse. Depuis, ils se concertent sur de futures actions à mener.

Maxime LANCASTRE

LE PROPRIÉTAIRE DE LA BOÎTE DE NUIT "LE MÉTÉORE" ATTEND DE VENDRE DEPUIS PLUS D'UN AN

"J'aimerais bien qu'on me dise combien et à quelle date aura lieu l'expropriation pour m'organiser"

Depuis 2003, Guy Poinat réside dans le bâtiment de l'ancienne boîte de nuit "Le Météore" à Aiglun. Réaménager ces locaux en maison d'habitation n'a pas effrayé ce chef de chantier en retraite, son avant-dernière adresse à Marseille était une boulangerie - en grande partie détruite par un incendie - qu'il a retapée. Mais aujourd'hui, il peine à entretenir un espace aussi vaste.

"J'ai 65 ans, ma femme est décédée en 2018 et je sors d'un cancer qui m'a imposé une radiothérapie." Son désir n'est plus que de repartir à Marseille où résident trois de ses enfants et leurs petits-enfants. Le hic est qu'avec l'élargissement de la RN 85, cela fait plus d'un an qu'il attend de savoir comment vendre son logement.

Tout commence en février 2018 quand il lance un diagnostic de son habitation et se prépare à mettre en vente son bien chez une agence di-gnoise. La surface de sa propriété est vaste: 15 000 m². "J'avais des terrains constructibles, des terrains constructibles à condition de les remonter de 60 cm et des terrains non constructibles. Je me suis rendu en mairie afin de savoir précisément ce qu'il en est." Sur place, une réunion a lieu dans une



À 65 ans, après le décès de sa femme et la sortie de son cancer, Guy Poinat ne souhaite plus que retourner à Marseille où se trouvent ses enfants.

salle adjacente au sujet de l'aménagement de la RN 85. C'est là qu'il apprend que sa propriété, en bordure de route, est concernée par une future expropriation. Une nouvelle qu'il accueille plutôt avec satisfaction.

"De toute façon, je souhaitais vendre. En se basant sur mes déclarations foncières, l'État estime l'acquisition de la partie qui l'intéresse à 300 000€. Pour

ma part, je préfère que l'État prenne le tout et on tournerait plutôt autour des 400 000€." Mais ce n'est pas un problème. Lors d'une visite le 23 avril dernier, les représentants de l'État lui ont dit être a priori d'accord pour une proposition réévaluée et de son côté Guy est prêt à faire des efforts. Le souci est surtout que cela commence à faire long. Avec cette affaire, un an et cinq mois qu'il attend

d'écouler son bien. "Je comprends qu'un dossier complexe comme l'élargissement d'une route prenne du temps mais là, ça dure. J'aimerais bien qu'on me dise combien et à quelle date aura lieu l'expropriation pour m'organiser."

À noter qu'une fois réalisée, cette expropriation tournera définitivement la page de l'ancienne boîte de nuit qui sera rasée.

M.L.

POUR LA PRÉFECTURE

"Des concertations seront organisées prochainement"

Informée des commentaires de ces habitants, la Préfecture nous a transmis cette réponse. Elle rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 26 février au 6 avril 2018, et qu'il en est ressorti un avis favorable du commissaire enquêteur le 1^{er} mai de la même année. "Ce projet présente un intérêt majeur tant pour le désenclavement de la ville préfecture de Digne-les-Bains et l'amélioration de la qualité de vie des riverains de la RN 85, que pour l'amélioration des conditions de circulations. La conception du projet actuellement en cours de finalisation prend en compte les mesures qui permettront d'éviter, réduire et compenser les effets négatifs du projet, tant durant la phase de travaux qu'après sa mise en service. Des réunions de concertation seront organisées prochainement par le porteur du projet pour répondre au mieux aux demandes des riverains dans le respect du programme déclaré d'utilité publique, c'est-à-dire sans remettre en cause le principe de regroupement des accès." L'enquête parcellaire s'est achevée le 14 décembre dernier. Les demandes de modifications du parcellaire cadastral sont en cours de traitement conformément à ses conclusions. L'arrêté de cessibilité qui permettra d'enclencher la procédure d'acquisition sera pris par la suite.

L'EMPRISE FONCIÈRE de la RN 85



Les piquets indiquent jusqu'où la route arrivera dans la propriété de Bernard Cavalié, une fois les nouvelles voies de desserte aménagées.